



# **MGF AU TOGO : BREF COMPTE-RENDU**

**Avril 2020**

# Principaux constats et indicateurs<sup>1</sup>



**Prévalence** : Au Togo, la prévalence des MGF chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est de 3,1%\*



**Géographie** : La prévalence la plus élevée se trouve dans la région Centrale, avec 13,5% ; la plus basse se trouve dans la région Maritime, au sud, avec 0,2%



**Âge** : Selon les données les plus récentes, les MGF sont le plus souvent pratiquées sur des filles âgées de 4 à 14 ans



**Type** : « L'entaille, avec chair enlevée » est le type de MGF le plus communément pratiqué



**Agent** : Presque toutes les MGF sont effectuées par des praticiens traditionnels



**Attitudes** : 94,5% des femmes pensent que les MGF devraient être abandonnées



**Classement IDH** : 165ème sur 189 countries (2018)



**Classement Indice Genre et ODD** : 115ème sur 129 countries (2019)



**Population** : 8 266 868 (au 11 mars 2020), avec un taux de croissance de 2,56% (estimation de 2020)



**Taux de mortalité infantile** : 52 décès pour 1 000 naissances vivantes (2015)



**Ratio de mortalité maternelle** : 368 décès pour 100 000 naissances vivantes (2015)

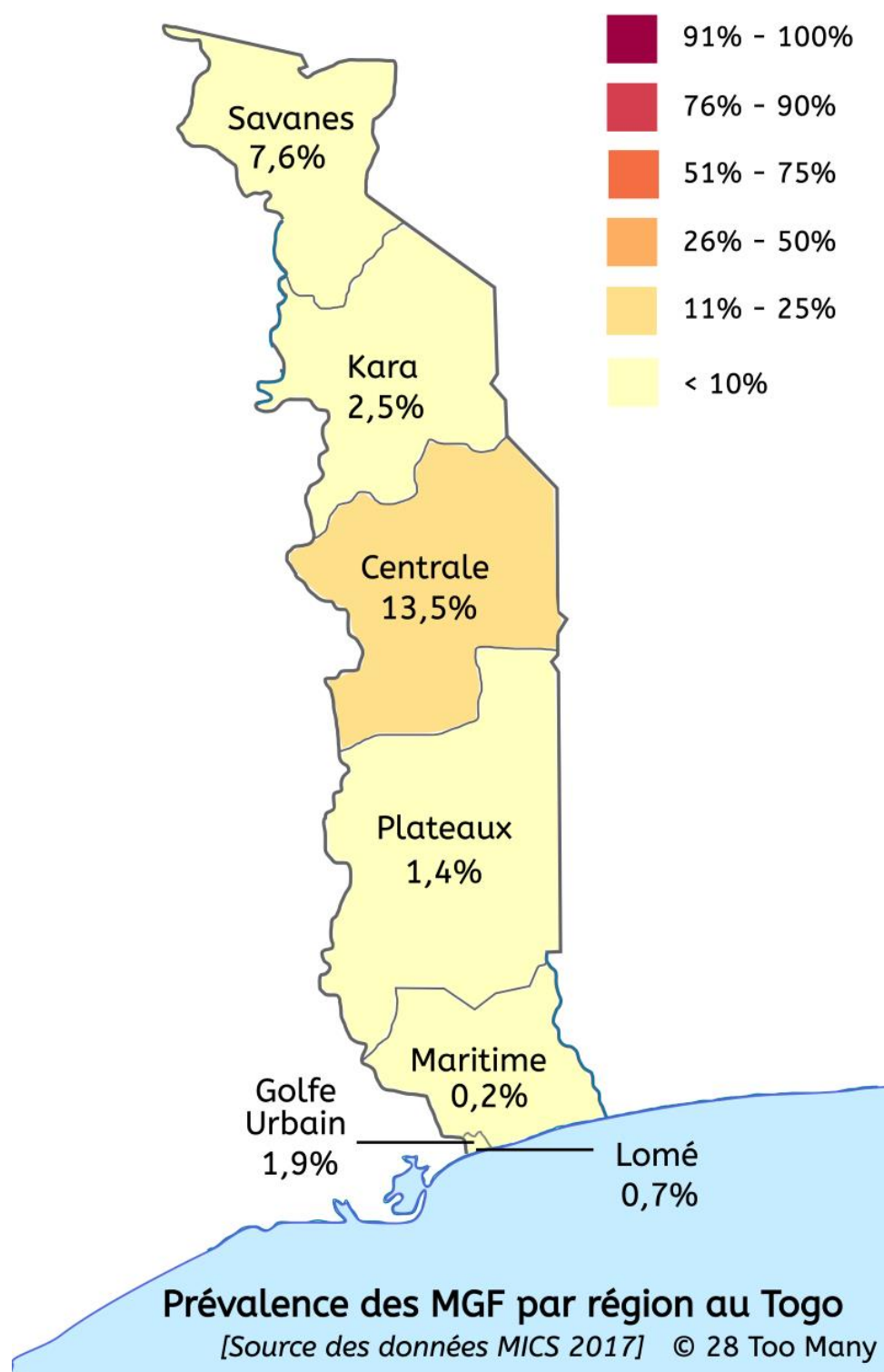


**Taux d'alphabétisation** : 63,7% de la population totale âgée de 15 ans et plus peut lire et/ou écrire

\* Veuillez noter qu'en raison de la faible prévalence des MGF au Togo, très peu de femmes interrogées ont été excisées. Pour cette raison, toutes tendances dans les ventilations détaillées par âge, niveau d'instruction, etc. doivent être traitées avec prudence.

# Prévalence des MGF

Les régions du Togo montrant les prévalences de MGF les plus élevées sont la région Centrale (13,5% des femmes âgées de 15 à 49 ans) et les Savanes (7,6%). La prévalence à Kara est de 2,5% et elle est inférieure à 2% à Lomé, dans le Golfe Urbain, dans les régions Maritime et des Plateaux. Les femmes âgées de 15 à 49 ans qui vivent en zone rurale sont légèrement plus susceptibles (3,6%) de subir des MGF que celles vivant en zone urbaine (2,5%)<sup>2</sup>.



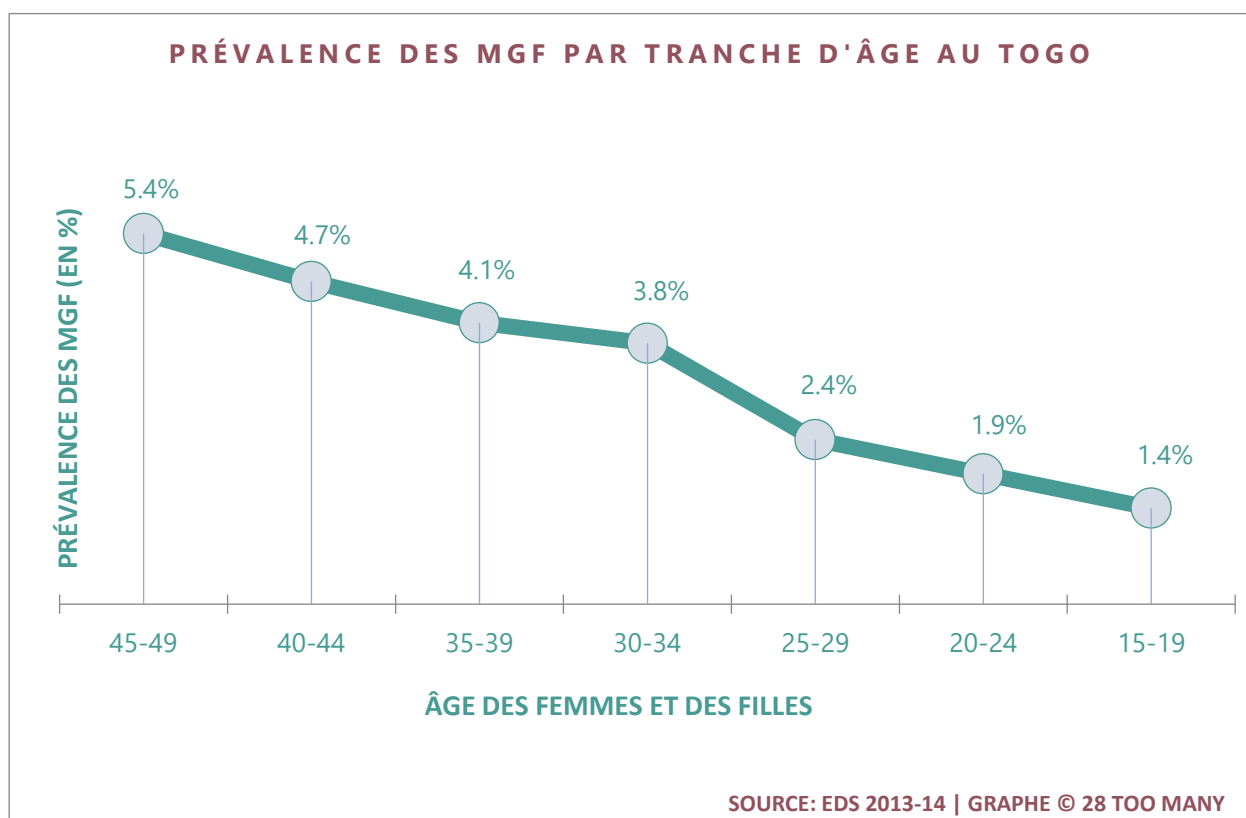
Les MGF sont généralement pratiquées sur des filles âgées de 4 à 14 ans ; selon le MICS, elles sont également pratiquées sur des nourrissons, sur des femmes sur le point de se marier, et parfois sur des femmes enceintes de leur premier enfant ou venant d'accoucher <sup>3</sup>.

La prévalence des MGF est inférieure à 6% dans la plupart des groupes ethniques du Togo. Les données les plus récentes montrent également une prévalence de 12,1% chez les « autres Togolais » et de 6,8% chez les « autres nationalités » <sup>4</sup>.

73% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont entendu parler des MGF ; parmi celles-ci, 94,5% pensent que les MGF devraient être abolies. Le soutien à l'abandon des MGF augmente légèrement chez les femmes dont les mères sont plus instruites et qui se trouvent dans les quintiles de richesse les plus élevés <sup>5</sup>.

L'enquête MICS la plus récente ne donne pas de prévalence des MGF selon la religion. L'EDS 2015 suggère cependant que les femmes musulmanes âgées de 15 à 49 ans sont beaucoup plus susceptibles de subir des MGF (22%) que les femmes d'autres religions, parmi lesquelles la prévalence des MGF est inférieure à 2% <sup>6</sup>.

## Tendances de la prévalence des MGF



La ventilation des données les plus récentes par groupe d'âge montre une prévalence pour les femmes âgées de 45 à 49 ans à 5,4%, mais aussi un recul à 1,4% pour le groupe d'âge le plus jeune<sup>7</sup>. Bien que l'excision après l'âge de 15 ans reste une éventualité pour une faible proportion de femmes, les données suggèrent une tendance à une prévalence plus faible chez les femmes plus jeunes.

## MGF transfrontalières

Dans certains pays où les MGF sont devenues illégales, la pratique a été poussée vers la clandestinité et a franchi les frontières pour éviter les poursuites.

Le Togo a des frontières communes avec le Bénin, le Burkina Faso et le Ghana où l'existence et l'application des lois contre les MGF varient énormément. Il a longtemps été signalé que les mouvements transfrontaliers à des fins de MGF sont un problème dans la région et que des praticiens de MGF ainsi que des familles continuent de passer des communautés voisines du Burkina Faso et du Ghana au nord du Togo afin d'échapper à l'application de la loi.

La mesure dans laquelle les citoyens togolais traversent leurs frontières vers d'autres pays à des fins de MGF n'est pas claire.

## MGF médicalisées

Selon les informations disponibles, les MGF médicalisées ne sont pas très répandues au Togo.

Presque toutes les MGF continuent d'être pratiquées par des praticiens traditionnels sans anesthésie et avec des outils non stérilisés (d'après certains rapports, cela inclut encore les ciseaux et les lames de rasoir).

## Législation

La loi principale relative aux MGF est **la loi n° 98-016** du 17 Novembre 1998 portant interdiction des mutilations génitales féminines au Togo.

**La loi n° 2015-010**, le nouveau **Code pénal du Togo** entré en vigueur le 24 Novembre 2015, érige également la pratique des MGF en infraction pénale.

Ces lois interdisent toutes les formes de MGF au Togo et incriminent le non-signalement de MGF aux autorités publiques compétentes. Elles ne traitent pas directement des MGF médicalisées ni des MGF transfrontalières.

À ce jour, les informations accessibles au public sur les cas de MGF portés devant les tribunaux au Togo sont très limitées, et il est difficile de mesurer l'impact de l'application de la loi dans les régions où la prévalence est plus élevée ou de connaître l'issue des poursuites engagées ces dernières années.

Un Rapport de 2016 sur les Droits de l'Homme au Togo soulignait que « la loi était cependant rarement appliquée, parce que la plupart des cas concernaient des zones rurales où la connaissance de la loi était très faible, ou parce qu'au sein de certains groupes ethniques, les coutumes traditionnelles prévalaient parfois sur le système judiciaire »<sup>8</sup>.

# Action pour mettre fin aux MGF

Les principales autorités gouvernementales responsables de la lutte contre les violences faites aux femmes sont le **Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et l'Alphabétisation**, le **Ministère de la Santé et de la Protection Sociale** et le **Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République**. L'action visant à mettre fin aux MGF au Togo semble faire partie de la stratégie globale du gouvernement pour lutter contre les violences basées sur le genre. Il y a cependant un manque d'informations détaillées sur cette stratégie et aucun plan d'action national sur les MGF n'a été rendu public à ce jour.

En 2016, l'Examen Périodique Universel des Droits des Enfants au Togo<sup>9</sup> a fait mention de l'existence d'une stratégie de communication nationale, dédiée aux pratiques traditionnelles telles que les MGF, et appuyée par l'UNICEF. Cette stratégie vise la communauté locale ainsi que les chefs religieux et établit des partenariats avec des associations locales afin d'obtenir des engagements d'abandon de la pratique. Les communautés sont sensibilisées aux conséquences des MGF sur la santé, les femmes et les filles sont également informées de leurs droits et des sources alternatives de revenus sont élaborées pour les anciennes praticiennes traditionnelles des MGF<sup>10</sup>. La reconversion des praticiens exciseurs reste un défi dans des régions du Togo telles que la région Centrale et le long de la frontière avec le Bénin, où cette pratique a toujours été bien rémunérée ; selon des entretiens avec d'anciens praticiens, les emplois alternatifs (comme la fabrication d'huile de palme) sont souvent considérés comme moins lucratifs et nécessitent une main-d'œuvre plus intensive<sup>11</sup>.

Alors que les données disponibles indiquent une baisse de la prévalence des MGF chez les filles les plus jeunes au Togo, la société civile quant à elle suggère que cette pratique est toujours présente dans les zones rurales reculées où elle est souvent effectuée comme rite de passage à la vie de femme adulte, et où il existe une pression de la part de certaines communautés locales et chefs religieux en faveur du maintien de cette pratique. En 2012, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant<sup>12</sup> a exhorté le gouvernement togolais à non seulement multiplier les efforts visant à sensibiliser les populations quant aux préjudices des MGF, mais aussi à faire appliquer la loi et à traduire les coupables en justice. Cependant, selon les observateurs, un engagement en faveur d'un financement accru est nécessaire pour qu'il y ait du progrès dans ce sens.

# Références

- 1 - **(‘MICS’)**: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED (2018) *MICS6 TOGO, 2017, Rapport final*, pp.328–331. Togo : Lomé. [https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS6/West%20and%20Central%20Africa/Togo/2017/Survey%20findings/Togo%202017%20MICS%20FR-v2\\_French.pdf](https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS6/West%20and%20Central%20Africa/Togo/2017/Survey%20findings/Togo%202017%20MICS%20FR-v2_French.pdf) (consulté le 11 mars 2020).
- UNICEF (2014) *Togo: Statistical Profile on Female Genital Mutilation/Cutting*, p.2. [https://data.unicef.org/wp-content/uploads/country\\_profiles/Togo/FGMC\\_TGO.pdf](https://data.unicef.org/wp-content/uploads/country_profiles/Togo/FGMC_TGO.pdf) (consulté le 26 Juin 2017).
- United Nations Development Programme (2018) *Human Development Reports*. <http://hdr.undp.org/en/2018-update> (consulté le 12 juin 2019).
- Equal Measures 2030 (2019) *Harnessing the Power of Data for Gender Equality: Introducing the 2019 EM2030 SDG Gender Index*, pp.12–13. [www.data.em2030.org/2019-global-report](http://www.data.em2030.org/2019-global-report) (consulté le 12 juin 2019).
- Equal Measures 2030 (2019) Tirer parti des données pour atteindre l'égalité de genre : présentation de l'indice du genre dans les ODD 2019 d'EM2030. [https://data.em2030.org/wp-content/uploads/2019/08/EM2030\\_2019\\_Global\\_Report\\_French\\_6August\\_WEB.pdf](https://data.em2030.org/wp-content/uploads/2019/08/EM2030_2019_Global_Report_French_6August_WEB.pdf).
- Country Meters (2020) *Togo*, 11 March 2020. <http://countrymeters.info/en/Togo> (consulté le 11 mars 2020).
- Central Intelligence Agency (2020) *World Factbook: Togo*, 2 mars. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/to.html> (consulté le 11 mars 2020).
- Countdown to 2030 (2015) *A Decade of Tracking Progress for Maternal, Newborn and Child Survival The 2015 Report: Togo*. [http://countdown2030.org/documents/2015Report/Togo\\_2015.pdf](http://countdown2030.org/documents/2015Report/Togo_2015.pdf) (consulté le 26 juin 2017).
- WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and United Nations Population Division Maternal Mortality Estimation Inter-Agency Group (2015) *Maternal Mortality in 1990-2015: Togo*. [http://www.who.int/gho/maternal\\_health/countries/tgo.pdf?ua=1](http://www.who.int/gho/maternal_health/countries/tgo.pdf?ua=1) (consulté le 26 juin 2017). <https://www.who.int/reproductivehealth/publications/monitoring/maternal-mortality-2015/en/>.
- Estimations de l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, le Groupe de la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies, (2015) *Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015* [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/204113/WHO\\_RHR\\_15.23\\_fre.pdf;jsessionid=9C928869EC1B1BDF3EECA1DC36D53919?sequence=1](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/204113/WHO_RHR_15.23_fre.pdf;jsessionid=9C928869EC1B1BDF3EECA1DC36D53919?sequence=1).
- 2 MICS, p.329.
- 3 MICS, p.328.
- 4 MICS, p.329.
- 5 MICS, p.330.
- 6 Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MPDAT), Ministère de la Santé (MS) et ICF International (2015) *Enquête Démographique et de Santé au Togo 2013-2014*, p.274. Rockville, Maryland, USA : MPDAT, MS et ICF International. <http://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR301/FR301.pdf> (consulté le 26 juin 2017).
- 7 MICS, p.329.
- 8 US Department of State (2016) *Togo 2016 Human Rights Report*. <https://www.state.gov/documents/organization/265524.pdf>.
- 9 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2016) *Examen Périodique Universel (EPU) : Droits des enfants au Togo*. [http://www.iimage Geneva.org/wp-content/uploads/2017/04/Togo\\_26th\\_UPR.pdf](http://www.iimage Geneva.org/wp-content/uploads/2017/04/Togo_26th_UPR.pdf).
- 10 US Department of State, op. cit.
- 11 Amandine Réaux (2018) 'Au Togo, la difficile reconversion des anciennes exciseuses', *RTBF*, 16 août. [https://www.rtbef.be/info/monde/detail\\_au-togo-la-difficile-reconversion-des-anciennes-exciseuses?id=9995020](https://www.rtbef.be/info/monde/detail_au-togo-la-difficile-reconversion-des-anciennes-exciseuses?id=9995020) (consulté le 11 mars 2020).
- 12 Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (2012) *Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention*, 13 février. [https://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/CRC.C.TGO.3-4\\_fr.pdf](https://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/CRC.C.TGO.3-4_fr.pdf).

---

*Image de couverture:* Anton Ivanov (2017) Une petite fille togolaise non identifiée regarde devant elle dans le village. Les enfants togolais souffrent de la pauvreté due à la faiblesse de l'économie. Shutterstock ID 612701249.

*Veillez noter que l'utilisation d'une photographie de toute fille ou femme dans ce rapport n'implique pas qu'elle ait, ou n'ait pas, subi de mutilation génitale féminine.*

© 28 Too Many 2020  
Organisation caritative enregistrée sous le n° 1150379  
Société à responsabilité limitée n° 08122211  
Courriel : [info@28toomany.org](mailto:info@28toomany.org)

